

MANON SIERACZEK

AVOCATE

THIERRY FROMENT

ANCIEN JUGE D'INSTRUCTION

L'EMPIRE INVISIBLE

AU CŒUR
DES MÉCANISMES
DE L'ISLAMISME
RADICAL

HORS CADRE

UNE ENQUÊTE INÉDITE

L'islamisme radical n'attaque plus frontalement. Il avance masqué, à travers les lois, les procédures, les recours et les algorithmes.

Pour la première fois, une avocate et un ancien juge d'instruction analysent cette guerre invisible menée dans les tribunaux, les écoles, les mairies et les institutions culturelles. Ils montrent comment les libertés fondamentales sont instrumentalisées : la laïcité retournée contre ceux qu'elle protège, la liberté d'expression paralysée par la peur, le droit détourné pour imposer des interdits idéologiques.

Fondé sur des témoignages inédits, des décisions de justice, des rapports officiels..., cet ouvrage ne s'attaque pas à une religion ni à ceux qui croient. Avec rigueur et nuance, il démonte une idéologie politique qui se sert de la foi pour avancer ses pions et révèle ce que personne n'avait encore osé formaliser : **les armes juridiques pour y résister.**

Manon Sieraczek est avocate
au barreau de Paris, docteure en droit et
diplômée de l'École de guerre économique.

Thierry Froment est ancien juge
d'instruction et ex-codirecteur de l'Institut
de sciences criminelles de Montpellier.

HORS CADRE

ISBN 978-2-488581-03-5



20,90 €
PRIX TTC
FRANCE



Rayons : Documents, Actualité

L'Empire invisible

Conseil éditorial : Françoise Smadja / A&E Premier
Relecture - correction : Céline Haimé & Gaëlle Fontaine
Design de couverture : Antoine Zucconi
Maquette : Ma petite FaB – Laurent Grolleau

© 2026 Hors Cadre, une marque des éditions Leduc
76, boulevard Pasteur
75015 Paris – France
ISBN : 978-2-488581-03-5

Manon Sieraczek
et Thierry Froment

L'Empire invisible

**Au cœur des mécanismes
de l'islamisme radical**

HORS CADRE

Introduction

La nuit du 21 au 22 juin 2025, alors que la France s'endort dans la moiteur d'un nouvel été, les États-Unis déclenchent une série de frappes ciblées sur les installations nucléaires iraniennes. À des milliers de kilomètres de distance, l'onde de choc se propage.

Cet épisode n'est pas, à lui seul, une preuve ni un tournant : il constitue un révélateur, parmi d'autres, d'une dynamique de long terme déjà documentée, et que notre ouvrage analyse dans sa continuité. Au-delà des explosions et des bilans humains, le citoyen français devrait s'interroger sur un discret communiqué glissé dans le flux numérique du 21 juin. Un communiqué attribué à un responsable du mouvement des Frères musulmans exprime un soutien à l'ayatollah Khamenei et appelle à « l'unité de la nation islamique ». Le ton se veut solennel et la rhétorique s'inscrit dans une opposition affirmée à l'Occident. L'ennemi, considéré comme « un et indivisible », c'est l'Occident, sa domination, ses lois et sa culture¹.

Ce message ne peut être réduit à une déclaration isolée. Il s'inscrit dans l'histoire d'un mouvement structuré présent en Europe depuis plusieurs décennies. S'il fait écho à des

1 Ikhwan.site/p-223-235, Dr Salah Abdel Haq, chef général par intérim des Frères musulmans, mercredi 22 de Dhu al-Hijjah 1446 AH, 18 juin 2025.

événements internationaux, c'est bien en France qu'il doit être entendu avec le plus de gravité. Car cet appel à l'unité n'est pas abstrait. Il s'inscrit dans des stratégies d'influence et d'implantation revendiquées par certains courants de l'islam politique. Selon leurs textes et prises de position publiques, ces courants expriment la volonté d'accorder à la norme religieuse une place structurante dans l'organisation sociale, ce qui peut entrer en tension avec les principes fondamentaux de la République. Leur projet se dessine avec clarté : remodeler la société à leur image, à rebours de ces principes.

Ainsi que l'écrivait le juriste Louis Milliot, professeur à la faculté de droit de Paris, dans son *Introduction à l'étude du droit musulman* (1953), le djihad fut historiquement présenté, dans la tradition classique du droit musulman, comme un instrument d'affirmation universelle de la religion.

Ce livre est né de ce constat.

Nous sommes deux professionnels du droit, l'une avocate, l'autre ancien magistrat, confrontés au quotidien à un phénomène insidieux qui ne dit jamais son nom, mais tisse sa toile dans l'ombre.

Nous avons vu la République reculer non sous les coups, mais dans l'illusion qu'il n'y avait pas de combat à mener. Nous avons observé comment la loi, conçue pour protéger les libertés, pouvait être détournée et retournée contre leur esprit. Nous avons constaté que des discours séduisants d'égalité ou d'anti-discrimination pouvaient devenir les instruments d'une logique séparatiste. Nous avons vu comment, peu à peu, des normes concurrentes s'installaient sous nos yeux, sans bruit.

Depuis les années 1970, la France est le théâtre silencieux d'un affrontement idéologique aux ramifications complexes. Il s'agit de l'implantation progressive de courants islamistes dans l'espace public. Ce phénomène ne doit pas être confondu avec l'islam en tant que foi, paisiblement pratiquée par des millions de citoyens. Il s'agit ici d'un courant politico-religieux visant à modeler la société selon des normes théocratiques, souvent en concurrence avec les valeurs républicaines. L'islamisme utilise nos lois pour conquérir l'espace social et n'en imposer qu'une seule, la sienne : la charia, entendue ici comme une interprétation politico-idéologique présentée comme supérieure à la loi civile.

Certains mouvements islamistes mobilisent les mécanismes juridiques existants pour défendre leurs revendications, dont certaines visent à promouvoir la primauté de normes religieuses. En France, cette dynamique d'implantation et d'influence s'est développée progressivement. Elle trouve en partie ses racines dans l'histoire politique du Moyen-Orient. Réprimés dans leurs pays d'origine comme l'Égypte de Nasser et la Syrie de Hafez El Assad, de nombreux islamistes, notamment issus des Frères musulmans, trouvèrent refuge en Europe et, en particulier, en France. Ces intellectuels militants ou cadres en exil s'implantèrent dans les universités, les quartiers populaires et les centres culturels.

En 1983, la fondation de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), souvent présentée par différents travaux comme proche de la mouvance des Frères musulmans, marque le début d'une stratégie d'« influence douce ». Cette stratégie repose sur la structuration religieuse, l'implantation associative et le développement de réseaux.

Mais à cette stratégie d'implantation s'ajoute rapidement une autre dimension, d'une tout autre nature. En 1995, la France est frappée de plein fouet par des attentats islamistes revendiqués par le Groupe islamique armé (GIA) algérien, dans le contexte de la guerre civile en Algérie. La station Saint-Michel du RER B devient un symbole macabre, avec un bilan de 8 morts et plus de 200 blessés. Ces attentats marquent une rupture : la violence terroriste d'inspiration islamiste s'inscrit désormais sur le territoire national.

Au tournant du millénaire, un nouveau courant prend racine en France : le « salafisme ». Moins politisé que celui des Frères musulmans, mais souvent plus rigoriste, ce courant séduit des jeunes en quête de repères dans une société jugée déstabilisante. Dans ses expressions les plus rigoristes, ce courant peut se traduire par un encadrement religieux strict et par des positions susceptibles d'entrer en tension avec certains principes républicains.

Des influences religieuses transnationales sont alors observées, tandis que d'autres courants poursuivent des stratégies d'implantation institutionnelle, associative et culturelle. L'histoire bascule tragiquement en 2012 avec Mohamed Merah qui assassine des enfants juifs dans une école primaire. Suit en 2015 une série noire avec les attentats de Charlie Hebdo, le Bataclan, Nice et Saint-Étienne-du-Rouvray. Le terrorisme islamiste atteint alors son paroxysme.

Les attaques, parfois commises par des individus isolés, s'inscrivent dans une idéologie djihadiste. Notre analyse interroge également l'existence d'un climat idéologique plus large susceptible de nourrir des dynamiques de polarisation. Sans les assimiler aux auteurs d'actes terroristes, il convient d'examiner si certains discours

peuvent contribuer à des logiques de radicalisation ou de confrontation.

Face à cette évolution préoccupante, l'État français réagit avec fermeté. La loi contre le « séparatisme » de 2021 incarne ce tournant. Elle prévoit notamment des mécanismes de contrôle renforcé, pouvant conduire à la fermeture administrative d'établissements ou à la dissolution d'associations en cas de manquement aux principes républicains. Plusieurs associations ont fait l'objet de dissolutions administratives, parmi lesquelles BarakaCity ou le CCIF, sur décision des autorités compétentes. Des expressions telles que « territoires perdus de la République » ou « territoires conquis » s'installent alors dans le débat public et politique.

Les assassinats effroyables des enseignants Samuel Paty et Dominique Bernard touchent au plus précieux de notre nation et de nos vies. Ils touchent à l'école de la République, à nos enfants, à ce sanctuaire vital de nos démocraties.

Le nombre d'attentats a diminué ces dernières années, selon les données publiées par les autorités. Mais la vigilance reste de mise. Les formes de radicalisation peuvent aujourd'hui prendre des modalités plus diffuses, notamment via les réseaux numériques ou certaines pressions idéologiques. Certaines stratégies d'influence se manifestent désormais dans des sphères associatives, éducatives et numériques.

Les courants islamistes actifs en France poursuivent des objectifs distincts, mais se retrouvent dans une volonté commune. Dans leurs expressions les plus affirmées, ils défendent l'idée d'accorder une place centrale à la norme religieuse dans l'organisation sociale.

Les Frères musulmans, maîtres de stratégies d'influence et d'implantation, se sont installés en France par l'UOIF

(devenue, depuis 2017, Musulmans de France) dès les années 1980. Leur implantation s'est notamment appuyée sur un réseau associatif, éducatif et culturel. Ils formulent des revendications au nom de la liberté religieuse, dans un cadre qui peut susciter des tensions avec les institutions républicaines. Selon différents travaux et rapports publics, une partie du tissu associatif, culturel et éducatif a été présentée comme proche ou influencée par cette mouvance, à des degrés variables.

Quant au salafisme, plus austère et plus frontal, dans ses expressions les plus rigoristes, il peut entrer en tension avec certains principes républicains. Certaines interprétations rigoristes s'accompagnent de positions critiques à l'égard de la démocratie libérale, de l'égalité entre les sexes et de certaines libertés publiques. Dans ses formes les plus strictes, il promeut une organisation sociale fondée sur une lecture littéraliste des textes religieux. Dans certains contextes, cela peut se traduire par un encadrement religieux strict et une distance marquée vis-à-vis des institutions publiques.

Enfin, il existe également le djihadisme, courant le plus violent se réclamant d'une idéologie islamiste, qui opère par la terreur et le sacrifice. Le djihadisme constitue l'expression la plus violente de cette idéologie. Il ne cherche pas à convaincre, mais à contraindre par la peur. Les attentats de masse, la glorification du martyr et l'endocritinement numérique figurent parmi les modes opératoires utilisés pour provoquer une confrontation violente avec l'ordre républicain.

Face à cette pluralité d'offensives, l'État français a progressivement affûté sa riposte. D'abord sécuritaire dans les années 1990 (lois antiterroristes, plan Vigipirate), la

réponse devient ensuite législative (lois sur le renseignement, encadrement de certains signes religieux à l'école), puis se renforce avec la loi confortant le respect des principes de la République.

Entre 2020 et 2025, plusieurs dizaines d'entités ont fait l'objet de dissolutions administratives sur le fondement de la législation en vigueur. Parmi elles figurent notamment le CCIF, BarakaCity ou le Collectif Cheikh Yassine, dissous par décision des autorités compétentes. Des lieux de culte ont également fait l'objet de fermetures administratives temporaires, dans le respect des procédures prévues par la loi. Des établissements scolaires hors contrat ont, dans certains cas, été mis en demeure ou fermés à l'issue de contrôles administratifs.

L'efficacité de ces mesures administratives fait l'objet d'évaluations et de débats. Quand l'État agit, les réseaux se réorganisent, les plateformes numériques diffusent la radicalité, et la peur de la stigmatisation freine l'action publique. L'islamisme n'est pas une hydre qu'on décapite. C'est une myriade de spores idéologiques qui se déplacent, se recomposent et se dissimulent. Les gouvernements comprennent alors qu'une lutte de long terme, à la fois culturelle, sociale et éducative, doit être menée sans relâche. Car désormais, l'État ne combat plus seulement des groupes violents, il affronte une vision du monde.

Comment alors reconstruire une République inclusive sans céder aux injonctions communautaires ? Comment armer intellectuellement les jeunes contre cette propagande et soutenir un islam de France compatible avec les valeurs démocratiques ? Dans ce combat institutionnel et civique,

quelques figures émergent en appui de l'action publique. Parmi celles-ci, des imams, des associations laïques et des enseignants courageux. Leur rôle est alors essentiel pour faire face à l'endoctrinement, déconstruire les narratifs victimaires et restaurer une coexistence possible entre foi et citoyenneté.

L'histoire de l'islamisme radical en France est celle d'une confrontation de longue durée. Elle ne se joue pas seulement dans les commissariats ou les tribunaux, mais dans les esprits, les écoles, les mosquées. Les victoires sont discrètes, les défaites parfois spectaculaires. Mais dans ce combat, la République n'est pas seule. Elle peut compter sur des citoyens musulmans lucides, sur des institutions éveillées et sur un droit qui, malgré ses failles, reste un rempart solide. La vigilance est le prix de la liberté, aujourd'hui plus que jamais.

Il fallait écrire ce livre pour comprendre d'abord, pour exposer ensuite, et pour nommer, enfin. Et soyons clairs : cet ouvrage ne parle pas de l'islam. Il ne porte aucun jugement sur une foi, sur ses textes ou ses fidèles. Il s'attaque au projet politique d'un islamisme radical qui instrumentalise la religion pour promouvoir une organisation sociale alternative. Ce projet ne concerne pas que les mosquées. Il concerne les écoles, les salles de sport, les hôpitaux, les associations, les universités, les mairies. Ce livre raconte ceux qui résistent, ceux qui plient et ceux qui tombent parfois. Il donne un visage aux luttes invisibles qui redéfinissent, chaque jour, les frontières de la liberté.

Les lois et mesures prises depuis 2020 ont modifié le paysage institutionnel et fragilisé certaines structures identifiées comme radicales. La politique de dissolutions, les contrôles renforcés et la loi confortant le respect des principes de la République ont eu des effets notables, dont

l'évaluation fait l'objet de débats. L'idéologie islamiste ne saurait disparaître par le seul recours au décret puisque ses terrains opérationnels impliquent les réseaux, l'entourage familial et les réseaux informels. La lutte se veut aussi culturelle, sociale et éducative, policière et judiciaire. L'indignation ne suffit plus puisqu'elle nous laisse figés et impuissants. Il est temps de transformer l'indignation en lucidité et la lucidité en stratégie.

L'Empire invisible est déjà là. Le temps est venu pour nous d'en faire le récit.

Depuis toujours, les sociétés humaines ont dû apprendre à distinguer entre la spiritualité qui élève et les idéologies qui enferment. Cette distinction, parfois brouillée par la peur ou les amalgames, est aujourd'hui cruciale. L'islam, religion millénaire pratiquée par plus d'un milliard de croyants à travers le monde, porte en lui une tradition de foi, de prière, de quête de sens et de fraternité. Mais comme toutes les grandes traditions spirituelles, il n'a pas été épargné par la tentation de l'instrumentalisation. C'est ce glissement que notre livre s'attache à dévoiler.

Critiquer l'islamisme radical, ce n'est pas attaquer l'islam. C'est au contraire protéger la religion d'une instrumentalisation, dénoncer ceux qui se servent d'elle comme d'un masque. De nombreux penseurs musulmans, à différentes époques, ont rappelé la distinction entre foi spirituelle et projet politique. Notre ouvrage s'inscrit dans cette filiation. Nous ne dressons pas les citoyens contre leurs voisins musulmans, mais nous cherchons à analyser des stratégies d'influence susceptibles d'entrer en tension avec le cadre commun de la citoyenneté.

Le terme « Empire invisible » n'est pas choisi au hasard ici. Il désigne ce qui, dans notre société, agit sans bruit, mais façonne les comportements, influence les choix et modifie insensiblement les repères collectifs. Cet empire n'est pas religieux au sens noble du terme, mais bien idéologique. Dans ses formes les plus structurées, l'islamisme radical déploie des stratégies d'influence, de mobilisation et de persuasion. Il avance masqué, se présentant parfois comme un simple retour à la piété, alors qu'il poursuit un projet d'ingénierie sociale et politique. Ses armes ne sont pas seulement la violence visible des attentats, mais aussi la lente corrosion de l'esprit critique, le chantage à l'identité et la pression sur les consciences.

C'est précisément ce que décrit Sheikh Mahammad Mehdizade, directeur européen du Conseil mondial des imams, lorsqu'il évoque ce qu'il nomme un « empire invisible ». Né en Iran, témoin direct des manipulations idéologiques du régime, il connaît de l'intérieur les mécanismes de captation religieuse. Installé en France, il défend un islam spirituel, éclairé, compatible avec les principes républicains. Son constat est sans ambiguïté : « Un musulman n'a pas peur. Un islamiste, si. » Il distingue clairement la foi – intime, libre, personnelle – de l'instrumentalisation politique qui enferme et divise. Il dénonce les dérives salafistes qu'il qualifie de sectaires, ainsi que les stratégies d'entrisme des Frères musulmans, qu'il considère comme profondément incompatibles avec l'esprit démocratique.

Mais il ne s'arrête pas à l'alerte. Il appelle à une mobilisation commune : enseignants, juristes, imams, citoyens. Il rappelle qu'on ne déracine pas une idéologie sans proposer une alternative plus forte, plus structurante, plus crédible. Sa parole est celle d'un homme de foi qui refuse la confusion.

Elle rappelle une évidence essentielle : la République n'est pas en guerre contre une religion. Elle se défend contre une stratégie d'emprise.

Dans ce contexte, notre livre agit comme une lampe braquée sur les recoins obscurs. Il dévoile les stratégies subtiles, les mécanismes d'endoctrinement et les relais associatifs ou numériques. En nommant ce qui agit dans l'ombre, nous rendons aux citoyens, croyants ou non, leur liberté de jugement. *L'Empire invisible* se veut aussi un manuel d'action. L'éducation constitue ce premier rempart, en développant l'esprit critique et la connaissance des religions et des idéologies. Le soutien aux acteurs locaux s'impose ensuite comme une nécessité. La vigilance citoyenne doit être cultivée, non pour dénoncer, mais pour comprendre et prévenir. Le dialogue interreligieux montre que les croyants de toutes traditions et les non-croyants peuvent s'unir pour défendre un espace commun de respect mutuel. L'ensemble de ces solutions repose sur une conviction forte et centrale. Qui s'oppose doit proposer. Il ne suffit pas de pointer l'ombre, il faut insuffler de la lumière. Sommes-nous seulement prêts ?

I

Le sport français sous emprise

Mahyar Monshipour, un boxeur libre¹

Mahyar Monshipour dégage cette énergie compacte des hommes qui ont appris à survivre, puis à gagner. Champion du monde de boxe, invaincu de 2003 à 2005, couronné « combat de l'année » en 2006, comme Carpentier ou Cerdan, il porte sur lui l'élégance des combattants qui n'ont jamais cessé d'être des hommes libres, même lorsqu'ils luttent pour respirer. Boxeur international renommé, il a toujours tenu à mener un autre combat essentiel, celui pour le respect des valeurs de la République.

Depuis plusieurs années, il dénonce les entorses à la laïcité dans le monde sportif français, et notamment au sein de la Fédération française de boxe. Ses prises de position lui valent des menaces régulières. Un entraîneur l'a alerté sur une information évoquant une « commande » attribuée à l'étranger, relayée selon lui via des réseaux au Maroc, puis aux Pays-Bas et en Belgique. Pour autant, Mahyar Monshipour n'a pas hésité à nous livrer son témoignage édifiant.

1. Entretien mené le 13 juin 2025.

Il est né en Iran, et l'exil l'a saisi jeune. Il parle peu de Téhéran, de son enfance là-bas, sauf pour dire ceci : « J'ai fui une prison mentale, une société qui voulait me dire comment croire, comment marcher, comment parler. Ici, j'ai appris à penser librement. » Quand il évoque l'Iran, ses mots se chargent de cette colère tranquille des gens désabusés. « Là-bas, l'islam est partout. Mais plus il est partout, plus les gens s'en détournent. En Iran, on connaît l'islam de l'intérieur, et c'est pourquoi c'est aussi là qu'il y a le plus d'athées. »

Puis il parle de la France, et de ce qu'il observe. Très vite, la conversation glisse vers un sujet plus vaste, la religion, ou plutôt, la pression religieuse. « Je vois des pressions insidieuses, parfois affichées, tapageuses, mais constantes. » Pas nécessairement la pression que l'on vit dans les livres, mais celle qui s'infiltre dans les vies ordinaires. « J'ai vu des jeunes filles se mettre à faire le ramadan, non pas par foi, mais par peur du regard. Des mères me disent que leur fille ne le fera jamais et trois ans plus tard, c'est le cas. C'est ça, la pression communautaire ! »

Les clubs, ainsi que les associations, peuvent devenir les vecteurs d'un entrisme religieux feutré. « C'est là qu'on repère, qu'on influence et qu'on structure, et j'ai vu des cas concrets. » Mahyar est lucide, précis, presque clinique en évoquant un club de boxe à Montauban fermé pour dérives communautaires. « Il a fallu que la mairie tienne bon et c'était courageux. Car il faut du courage pour appliquer la loi. La neutralité ne peut pas être une opinion. C'est une exigence ! »

A-t-il déjà été approché, lui, comme figure publique ? Il sourit franchement. « Non. Ils savent très bien qui je suis. Je n'ai jamais fait semblant. Je n'ai jamais transigé. »

Puis il marque une pause. « Mais je vois des jeunes, des sportifs, qui, par gentillesse, naïveté, parfois intérêt, se laissent prendre. Ils pensent qu'on leur tend la main. En réalité, on les enferme. » Le boxeur cite Jonathan Edwards, le champion d'athlétisme britannique chrétien qui refusait obstinément de concourir le dimanche jusqu'à ce que son père lui explique que, s'il avait du talent, ce n'était pas pour le cacher. « Lui, au moins, il croyait vraiment. Il vivait selon ses convictions, sans les imposer aux autres. C'est ça, la différence. »

Et la laïcité dans tout ça ? « C'est notre digue ! Mais on ne la défend pas assez. Or, elle est attaquée, sapée, vidée de l'intérieur. L'État doit être plus clair, car l'école doit rester un sanctuaire. Quand une fille ne peut plus aller à la piscine parce qu'on lui a mis la honte dans la tête, c'est une victoire pour les obscurantistes. »

Si Mahyar Monshipour a toujours combattu pour le respect des valeurs de la République, d'autres acteurs s'engagent aussi pour ériger des barrages face à l'entrisme islamique. C'est le cas de Médéric Chapitiaux, ancien gendarme devenu chercheur, qui s'est lancé dans une thèse sur l'islamisme dans le sport. Recruté au ministère des Sports, il travaille depuis plus de dix ans sur cette question et forme aujourd'hui les forces de l'ordre et les acteurs du monde sportif. Ensemble, et chacun à leur manière, ces deux hommes livrent un constat alarmant sur l'état du sport français.

Médéric Chapitiaux a publié en 2016 *Le Sport, une faille dans la sécurité de l'État*². Il a notamment pris l'exemple de l'auteur de la première décapitation en France, Yassin Salhi, qui avait assassiné son patron Hervé Cornara à

2. Éditions Enrick, 2016.

Saint-Quentin-Fallavier. Yassin Salhi était licencié à la fédération de kickboxing et il pratiquait dans un club de la région de Besançon où il avait fait sa première compétition en 2012. Par ailleurs, les travaux de Youcef Fatès³ ont montré, dès 2004, le recrutement par le Groupe islamique armé (GIA) de spécialistes des arts martiaux et des sports de combat au sein de la jeunesse algérienne. Un exemple fort est celui de Boualem Bensaïd, responsable de l'attaque du RER B à la station Saint-Michel à Paris, qui était membre de l'équipe algérienne de karaté. Depuis la parution de son livre, Médéric Chapitoux a continué à travailler le sujet de manière plus approfondie, tout en échangeant de manière informelle avec les services de renseignement. Il a commencé à faire de l'expertise pour les préfetures dans le cadre du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Aujourd'hui, il continue à œuvrer sur le terrain au quotidien. Il est aujourd'hui membre du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République.

Dans tous les secteurs de la vie sociale et économique, certains mouvements islamistes politiques, selon les analyses citées ici, déploieraient des stratégies d'influence visant à fragiliser des repères républicains, en s'appuyant sur des cadres juridiques et institutionnels. Ce processus de déconstruction a bien évidemment pris toute sa place dans le sport français, dans toutes les strates du monde sportif, en s'appuyant notamment sur le développement du sport féminin, décrit par plusieurs observateurs comme un levier d'entrée et de visibilité.

3. Ancien maître de conférence à l'université de Nanterre en sociologie du sport, Youcef Fatès a rédigé un article intitulé : « L'islamisme algérien et le sport : entre rhétorique et action », disponible sur le site de Cairn.info.

Comment certaines fédérations sportives délégataires de service public en sont-elles venues à tolérer, voire à encourager, des pratiques qui contreviennent ouvertement aux principes de laïcité et de neutralité auxquels elles sont pourtant tenues ? Comment expliquer que des championnes de France puissent concourir voilées sans que les instances dirigeantes réagissent ? Que s'est-il passé depuis une trentaine d'années dans le sport français pour qu'un tel recul des valeurs républicaines devienne possible ?

1. Le voile présenté comme vecteur d'émancipation sportive

La stratégie legaliste et militante des mouvements islamistes, en particulier à travers les associations de femmes musulmanes, s'est orientée vers la défense de l'égalité de traitement, l'inclusion et l'émancipation des femmes en s'appuyant notamment sur la promotion du « sport pour toutes », en Europe et en France, par la création de sections féminines.

Ces militantes parviennent à convaincre certains politiques et intellectuels que le voile dans le sport est le fait d'une décision raisonnée de femmes indépendantes, et non de l'injonction de mouvements religieux traditionalistes, voire radicaux. Parce qu'elles développent un argumentaire structuré, centré sur les libertés individuelles, ces militantes ont fait du débat sur la laïcité un tremplin politique dont elles connaissent les arcanes, en prônant les libertés individuelles, la liberté de culte, le respect de la diversité des cultures et la compatibilité entre pratique sportive et prescription religieuse.

La stratégie d'intégration dans les politiques publiques du sport féminin

Dans les années 1970-1980, le mouvement de libération des femmes revendiquait la libre disposition du corps des femmes et luttait contre toute société patriarcale. Le voile islamique fissure depuis plusieurs décennies les piliers de la République française. Ce vêtement, longtemps perçu comme un « symbole de soumission et d'aliénation⁴ » selon les féministes, est aujourd'hui érigé par certaines femmes en étendard d'émancipation, brouillant les lignes entre revendication identitaire et cadre républicain. Au centre de cette polémique, une fracture juridique d'envergure met en opposition les principes cardinaux du droit français, laïcité, égalité, neutralité, et les impératifs d'un droit religieux qui, avec une détermination inébranlable, présente ce signe vestimentaire comme une obligation religieuse.

Les mouvements islamistes ont profité de la politique de développement du sport féminin mise en place en Europe pour s'intégrer, dès 2014, dans les projets comportant un volet spécifique « Sport » du programme Erasmus+, fondé sur la promotion des projets permettant l'égalité d'accès au sport pour toutes les femmes en Europe, l'inclusion, la diversité et la lutte contre les discriminations.

Les associations de femmes musulmanes se sont réfugiées derrière le « sport pour toutes » pour diffuser une propagande qui consiste à affirmer que toutes les femmes, indépendamment de leur origine, de leur religion ou de leur choix vestimentaire, doivent bénéficier d'un accès égal

4. Gisèle Halimi, <https://fresques.ina.fr/elles-centrepompidou/fiche-media/ArtFem00115/gisele-halimi-sur-le-port-du-voile-a-l-ecole.html>

aux activités sportives. Leur discours porte sur l'absence d'atteinte à l'ordre public pour une femme qui porterait un burkini à la plage ou un hijab sur un terrain de football. Il consiste à dire que c'est précisément le fait d'empêcher une catégorie de femmes de venir profiter d'une plage ou d'un stade qui constitue la discrimination véritable. En somme, ne pas autoriser le burkini revient à interdire aux femmes d'aller à la plage et donc de les priver d'un droit fondamental.

Un combat légaliste a été relayé par les militantes d'associations en faveur du burkini en se prévalant de la liberté religieuse et de la liberté d'opinion prévues à l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789⁵ : liberté de pensée, de conscience et de religion. Mais pas que. Ces militantes ou influenceuses islamistes n'hésitent pas à se prévaloir de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne selon laquelle « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Et ce droit implique « la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ».

Le développement du sport féminin a évidemment participé à l'entrisme des mouvements islamistes. Médéric Chapitiaux nous le confirme⁶ : « Les ministres successifs qui se battent pour la féminisation du sport déroulent un tapis rouge aux islamistes pour la simple et bonne raison qu'en

5. L'article 10 de la DDH stipule : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

6. Entretien mené le 15 juillet 2025.

fait on finance à raison le sport féminin, mais que l'on ne contrôle pas le flux financier. Et quand on dit qu'on crée des sections féminines, c'est du séparatisme. C'est une clé d'entrée extraordinaire pour eux. Les hommes n'intéressaient personne puisque d'un point de vue de la visibilité, il n'y a pas grand-chose à part le leggings. C'est nous qui leur avons choisi le terrain de l'affrontement, le sport féminin, et aujourd'hui on ne peut pas reculer. »

Les « sportives voilées actives » comme nouvelles figures médiatiques

De niveau d'éducation supérieure, championnes, avocates, ingénieures, ces jeunes musulmanes ont fait leur entrée sur la scène politique depuis une dizaine d'années. « Voilées actives », elles s'imposent comme modèles à des adolescentes et des gamines moins éduquées, qui peuvent être influencées par leur environnement social ou familial plutôt que par conviction personnelle.

En 2018, l'Alliance citoyenne des femmes voilées et libres de l'agglomération grenobloise, créée le 4 décembre 2012, fonde « le syndicat des femmes musulmanes », dont la vocation est de combattre « les injustices et les discriminations⁷ ». Elles prétendent qu'il y aurait une discrimination en interdisant aux femmes de porter un hijab et ainsi de pouvoir elles aussi accéder aux piscines, aux salles et aux clubs de sport. Ce combat a été gagné en juin 2018, la municipalité de Rennes ayant autorisé « le maillot couvrant » dans les piscines municipales. Créé en mai 2020 au sein de

7. <https://alliancecitoyenne.org/hijabeuses/>

l'Alliance citoyenne, le collectif des « Hijabeuses » a pour seul objectif de défendre le droit des joueuses de football de porter le voile lors des matchs officiels en France. En juillet 2020, l'Alliance citoyenne des femmes voilées du Grand Lyon est également parvenue à ses fins lorsque les femmes voilées ont été autorisées à pratiquer leur activité dans les salles de sport lyonnaises. Une évolution favorable à leurs revendications. Ces victoires locales traduisent une montée en puissance d'un militantisme structuré, armé juridiquement et idéologiquement.

Le 3 avril 2021, Hana Khali, présidente de Femyso France, a lancé une pétition sur [change.org](https://www.change.org) intitulée : « Pas touche à mon hijab ! Pour laisser les femmes françaises de confession musulmane en paix et ne plus les priver de leur droit de se vêtir tel qu'elles le souhaitent⁸. »

Cet entrisme a largement été relayé par les institutions européennes qui ont financé de véritables campagnes de communication sur la liberté de porter un hijab. En novembre 2021, le Conseil de l'Europe a publié des vidéos et des affiches arborant les slogans « Mon voile, mon choix » ou « La liberté dans le voile islamique » ou encore « La beauté est dans la diversité comme la liberté est dans le hijab⁹ ». C'est à nouveau en vertu de l'inclusion, du respect de la diversité religieuse et culturelle, et du droit des femmes musulmanes à participer à la société, que le collectif des Hijabeuses a mené un combat politique pour participer librement à des compétitions sportives.

8. <https://www.change.org/p/le-gouvernement-français-pas-touche-à-mon-hijab>

9. Mayeul Aldebert et John Timsit, « “La Liberté dans le hijab” : une campagne de communication du Conseil de l'Europe fait polémique », *LeFigaro.fr*, novembre 2021.